



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 25 août 2024	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 28 °C)	Vent	8 km/h Nord	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	1 KR	Inscriptions totales 76/78
Total des paris mutuels	\$ 217,645			
	Vétérinaire contacté : Dr L. Berthiaume Atack	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist	

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Rourke, Katelynn	Juge associé Lawrence, Don (à distance)
--------------------------------------	---	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Le directeur des courses, Peter Andrusek, a indiqué que la piste avait été nivelée aujourd'hui avec du matériau additionnel.
- La trousse de divulgation relative au certificat des résultats d'analyse positifs #4524221003 a été remise à l'entraîneur du cheval, "PIZZAZZ HANOVER", Jeremy Marcotte, par courriel.
- Un retrait hâtif a été effectué par le vétérinaire du cheval, "CENTURY JAZZ", de la Course 2 (maladie).
Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
L'entraîneur, Stéphane Pouliot, en a été averti.
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges du cheval, "HELLAS ROCKET", de la Course 2 (lésion) sur l'avis du vétérinaire de la CAJO, Dr L. Berthiaume Atack.

L'entraîneur, Sebastien Turenne, en a été averti.

- Un retrait hâtif a été effectué par les juges du cheval, "WELLWORTHTHEWAIT", de la Course 5 (transportation).
L'entraîneur, Brian Scott, en a été averti.
- Un retrait hâtif a été effectué par les juges du cheval, "TRION DE VIE", de la Course 6 (autre).
L'entraîneur, Eric Lafleur, en a été averti.

Courses :

- Mélanie Plourde, William Roy et Robert Shepherd ont été autorisés à se retirer chacun d'une course. Stéphane Brosseau et Pascale Bérubé ont été autorisés à se retirer chacun de deux courses.
Guy Gagnon a été autorisé à se retirer de quatre courses.
1. Examen de la performance du #4, "WILD AND CRAZY", (Ryan Guy), avant le poteau du ½ mille et après celui de ¾ de mille.
Dans chaque situation, le #4 s'était rendu à l'intérieur d'un seul pylône.
Aucune infraction aux règles sur la rampe intérieure n'a été commise.
Aucun placement n'a été requis.
Rien d'autre à signaler.
 2. Le #7, "HARDOO PARKING", (Darcy Clancy), a subi un bris d'équipement (bride) après le départ.
Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.
Rien d'autre à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Nous avons discuté de la cadence de la course dans le deuxième quart (28⁴ 100⁴ 130² 158⁴) avec le conducteur du #6, "CLEOMAX DUHARAS", (Loic Gueriel).
Compte tenu de la classe de la course, de son déroulement et du fait que les chevaux arrière n'ont pas été gênés, aucune sanction ne lui a été imposée, bien que M. Gueriel ait été averti en vertu de la règle 22.05.01(k) de la CAJO (cadence comparable à celle de la classe).

Rien d'autre à signaler.

5. Examen de la course dans le dernier virage au sujet des #6, "DYLANS BANK", (Ryan Guy), qui a touché deux pylônes, et #4, "HES GOT A VENDETTA", (Kyle Forgie), qui en a touché juste un.

Aucune infraction aux règles sur la rampe intérieure n'a été commise dans les deux cas.

Aucun placement n'a été requis.

Rien d'autre à signaler.

6. **Enquête** au sujet d'une possible obstruction au #9, "CARSONS STAR CHOICE", (Guy Gagnon), provoquée par le #1, "HOWIES MAN", (Joshua Miller), avant le départ.

Le #1 a fait des bris d'allure avant et après le départ et lors du bris d'allure survenu avant le départ, il a provoqué une obstruction au #9, qui a reçu un remboursement du pari mutuel de \$ 17,117.

Aucun placement n'a été requis puisque le #1 a terminé la course en 8^e position (la dernière).

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/FJuFqk2Mluc>

Examen du bris d'allure survenu au #1 avant le départ au sujet d'un possible bris d'équipement, qui n'était pas apparent dans la vidéo.

Le #1 a subi un bris d'équipement (baguette de tête) après le départ et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

7. Le #7, "GATOR HANOVER", (Guy Gagnon), a été examiné par le vétérinaire de la CAJO après la course qui n'a rien signalé.

Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

10. Le #9, "GIDDY UP MAX", (Kyle Forgie), a eu l'équipement brisé (entraves) avant le poteau au ¾ de mille et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune